

Établissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2026-012
	Séance du : 10 juin 2026
Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration	

Le dix juin 2026 à onze heure trente, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis à l'Hôtel d'Aurès – salle 111, 14 rue Eugène de Lisbonne, 34 000 Montpellier, sur convocation en date du 27 mai 2026, sous la présidence de M. Michaël Delafosse.

Étaient présents :

Métropole Montpellier Méditerranée :

M. Michaël Delafosse, Maire, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

M. Eric Penso - Vice-Président Culture Montpellier Méditerranée Métropole

M. Renaud Calvat - 1er vice-président Montpellier Méditerranée Métropole - Délégué aux finances et aux relations aux communes

Mme. Clare Hart - Vice-Présidente Montpellier Méditerranée Métropole - Déléguée au rayonnement international et aux coopérations

M. Génies Balazun - Montpellier Méditerranée Métropole - Maire de Restinclières

Ville de Montpellier :

Mme. Jacqueline MARKOVIC - Conseillère municipale - Ville de Montpellier

Mme. Agnès Robin - Conseillère municipale chargée de la culture

Etat :

M. Marc Daniel - Drac (par intérim) - représentant Mme le Préfet

Mme. Nathalie Piat - Représentante de Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles

Personnalités qualifiées ;

Mme. Florence March - Directrice de l'IRCL

Représentants du personnel (élus) :

Mme. Marion Brunel - Directrice du Pôle Public

Mme. Anne Puccinelli - Adjointe au directeur technique

Étaient représentés :

Mme. Mylène Lucas - absente pouvoir à Nathalie Piat

Étaient excusés :

Mme. Jacqueline Galabrun-Boulbes - Maire de ST Drézéry

Autres participants : M. Alexis Gangloff - directeur général délégué Cité Européenne du Théâtre, M. Alain Pons de Vincent, Mme. Anaïs Danon, Mme Julianna Stoppa, Mme. Anaïs Legris, M. Olivier Nys et M. Clément Prunières - Montpellier Méditerranée Métropole, Mme. Béatrice Amat et Mme. Ariane Obert - Cité Européenne du Théâtre - M. Sylvain Biancamaria et M. Joël Hingray – DGFIP

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260610-2026_012-DE

Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 23 portant dispositions relatives au personnel ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

D'approuver le Procès-Verbal de la précédente assemblée du conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O - Montpellier, joint en annexe,

Fait à Montpellier, le 10 juin 2026,

POUR EXTRAIT CONFORME
M. Michaël Delafosse - Président



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260610-2026_012-DE

**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EPCC, CITE EUROPÉENNE DU THEATRE, DOMAINE D'O**

Jeudi 26 février 2026 à 11h00 au Domaine d'O

Présents : *Eric Penso (en visio), Marc Daniel, Nathalie Piat, Agnès Robin, Florence March, Mylène Lucas, Anaïs Legris (Métropole), Marion Brunel, Anne Puccinelli.*

Représentés : *Michaël Delafosse (mandat confié à Eric Penso), Tasnime Akbaraly (mandat confié à Eric Penso).*

Absents non représentés : *Chantal Mauchet (Préfète), Renaud Calvat, Jacqueline Galabrun-Boulbès, Génies Balazun, Véronique Brunet.*

Autres participants : *Eric Bart (visio), Alexis Gangloff, Alain Pons de Vincent, Joël Hingray (DGFIP en visio), Béatrice Amat, Ariane Obert.*

Eric Penso ouvre la séance à 11h00 et passe à la présentation des cinq affaires proposées au vote du CA de l'EPCC.

Rapport 2026-004 : Approbation du procès-verbal du CA du mercredi 4 février 2026.

Une correction est à apporter. Eric Penso n'était pas présent ce jour-là. La correction a été effectuée avant la mise au vote du procès-verbal.

Il n'y a pas de remarque : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport 2026-005 : Commission de vente sur transactions numériques de billetterie

Eric Penso donne la parole à Alexis Gangloff. Il précise que le Printemps des Comédiens a toujours fait l'objet de commissions appliquées aux ventes de billets numériques, les frais correspondent aux tarifs pratiqués par le prestataire de billetterie en ligne. Ces commissions ne s'appliquent pas aux billets vendus au guichet et ne concernent qu'un nombre limité de tarifs (listés dans la délibération soumise au vote).

Il n'y a pas de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport 2026-006 : Convention type – Cinéma sous les étoiles

Eric Penso présente la convention pour l'année 2025. Il précise que le festival revient à la formule spectacle + guinguettes + film, conformément à l'esprit initial du dispositif.

Eric Penso souligne qu'il est très attentif à une répartition équitable des communes sur le territoire métropolitain et que les communes sont très attachées à cette manifestation.

Jackie Galabrun-Boulbes est enchantée que sa commune soit sur la liste 2026 ; Sur sa commune, Saint Drézery, cette soirée peut rassembler plus de 400 spectateurs.

Alexis Gangloff précise que l'EPCC présentera le contenu artistique lors d'un prochain Conseil d'administration.

Il n'y a pas de remarques, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport 2026-007 : Modification des tarifs et redevances d'occupation 2026

Eric Penso donne la parole à Alexis Gangloff. Il explique que l'EPCC a souhaité introduire un tarif « demi-journée » pour la majorité des espaces afin de répondre de manière plus souple aux demandes de présentations professionnelles sans besoins techniques lourds. Il propose également d'adapter les tarifs applicables à la Pinède pour les événements avec billetterie payante avec une modulation de la jauge accueillie.

La tarification concernant l'utilisation de la Pinède est de 1500€, la ligne doit être corrigée dans la délibération.

Il n'y a pas de remarque, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport 2026-008 : Tarifs saison 2026/2027

Eric Penso propose de passer au rapport suivant qui concerne les tarifs de la saison 2026/2027.

Alexis Gangloff propose de :

- Maintenir les tarifs individuels sur le Domaine d'O,
- Ajuster les tarifs de catégorie 3 à l'Opéra Comédie afin de les aligner sur le tarif des Pass Jeunes,
- Introduire une grille de tarifs réduits à l'Opéra Comédie,
- Reprendre les formules d'abonnement,
- Reconduire les Pass Jeunes,
- Créer un dispositif « Billet suspendu » à destination des publics bénéficiaires des minima-sociaux.

Alexis Gangloff explique que le billet suspendu permet à un spectateur d'acheter un billet pour un autre spectateur (bénéficiaire des minimas sociaux).

Agnès Robin se félicite de la mise en place d'un tel dispositif.

Il n'y a pas d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Eric Penso indique que l'ordre du jour est épuisé. Il demande s'il y a des questions diverses.

Anne Puccinelli, représentante du personnel de l'EPCC souhaite savoir s'il est possible de connaître la liste des candidats à la future direction de l'EPCC.

Alain Pons de Vincent souhaite répondre. Il précise que la « Short List » a été finalisée avec les services de l'État. Elle devrait être validée la semaine prochaine et n'a pas vocation à être rendue publique.

Les candidats retenus auront environ deux mois pour déposer leurs dossiers.

Du fait des élections municipales et du renouvellement des membres du Conseil d'administration de l'EPCC, il reviendra aux membres du prochain CA de procéder au recrutement de la nouvelle direction.

La séance est levée à 12h00

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260610-2026_012-DE